



BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN

Cabinet d'Avocats

Immeuble « BOTTICELLI », Angle rues Alma et Clémenceau 98800 NOUMEA, Tél. 27 89 84

V E N T E

SUR SAISIE IMMOBILIERE

Sur le volume n°6235.14, savoir le lot n°175 d'une superficie de 13a 85ca, lotissement « green acre – tranche 2 – opération samanée » section Koné pâturage, provenant de partie du lot n°260pie de la section Koné pâturage (nouvellement numéroté 269 de ladite section), commune de Koné, N°IC 282346-0335 et les constructions y édifiées ;

L'adjudication aura lieu le Lundi 28 septembre 2020 à 08h00 à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de NOUMEA au Palais de Justice, dite ville, Route du Faubourg Blanchot (98800)

Mise à prix : 23.000.000 F
Sans baisse de mise à prix

Suivant procès-verbal de saisie immobilière de Maître Chloé BERGER, huissier de Justice à Koné (98860), y demeurant soussigné, du 03 juin 2020, transcrit au Service Chargé de la Publicité Foncière de Nouméa le 23 juin 2020, Volume 7624 n°11,

A la requête de la **SELARL MARY LAURE GASTAUD**, Mandataire Judiciaire à la Liquidation des Entreprises près la Cour d'Appel de Nouméa, au capital de 1 000 000 XPF, immatriculée au RCS sous le numéro B 592 279, dont le siège est à Nouméa, Immeuble Le Fortin, 1bis, boulevard Extérieur, représentée par sa gérante en exercice, en sa qualité de liquidateur de la **SARL MODUL' HOUSE**,

Pour laquelle domicile est élu au **CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN**, Avocats à la Cour, Immeuble « BOTTICELLI » Angle rues Alma et Clémenceau à NOUMEA, qui sont constitués et continueront d'occuper pour elle, sur la poursuite de vente sur saisie immobilière et ses suites,

En présence ou eux dûment appelés de **1/ Monsieur Kamel BEKHALED, Architecte**, né le 24 novembre 1971 à Alger (France), demeurant 17 morcellement rural du Pont Blanc 98860 KONE, BP 1600 98860 KONE, de nationalité française et **2/ Madame Estelle PEIFFERT**, Dessinatrice-projeteuse, Employée chez PACIQUE LAGON, née le 21 août 1971 à Saint Mard (Belgique), demeurant 37 rue Paul Demene - 98800 NOUMEA, de nationalité française, **Parties saisies**,

Il sera procédé le **LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020 à 08h00**, à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de Nouméa, au Palais de Justice, dite Ville, Route du Faubourg Blanchot, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, du bien immobilier dont la désignation suit :

DESIGNATION DU BIEN A VENDRE

Sur le volume n°6235.14, savoir le lot n°175 d'une superficie de 13a 85ca, lotissement « green acre – tranche 2 – opération samanée » section Koné pâturage, provenant de partie du lot n°260pie de la section Koné pâturage (nouvellement numéroté 269 de ladite section), commune de Koné, N°IC 282346-0335 et les constructions y édifiées, et plus précisément, **villa de type F5 en cours de construction**, composée de quatre chambres avec chacune une salle d'eau, 5WC, espace cuisine, piscine et carport. Il reste à réaliser les travaux suivants : mise en peinture, installation des placoplâtres, aménagements extérieurs, installation du réseau électrique avec cotsuel des luminaires.

EXTRAIT DE LA MATRICE FONCIERE

N°PARCELLE NIC	LOTISSEMENT	REFERENCE	N°LOT N° LOT COPRO	SUPERF.
111 00000 067 282346-0335	KONE PATURAGE LOTISSEMENT GREEN ACRE	ACP / 3870 / 06- 11-2013 / 31-10- 2013	175	13a 85ca

Tel que cet immeuble existe, s'étend, se poursuit et comporte avec toutes ses aisances circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve y compris tous droits y attachés même omis dans la désignation, tous immeubles par destination qui peuvent en dépendre, toutes améliorations ou augmentations qui pourront y être faites par la suite.

MISE A PRIX

VINGT TROIS MILLIONS DE FRANCS CFP

(23.000.000 F CFP)

Sans baisse de mise à prix

CAHIER DES CHARGES

Le Cahier des Charges précisant les clauses et conditions de cette vente a été dressé par le **CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN**, et déposé le 08 juillet 2020 au greffe du Tribunal de Première Instance de NOUMEA où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

FRAIS

Tous les frais de poursuites, de vente et d'adjudication et les droits proportionnels et gradués seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication.

RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN Avocats à la Cour, Immeuble « BOTTICELLI » Angle rues Alma et Clémenceau à NOUMEA. Tél. 27 89 84, poursuivant la vente, ou au Greffe du Tribunal de Première Instance de Nouméa où est déposé le cahier des charges.

Me Anne Laure VERKEYN, Avocat
Pour extrait